



Communiqué de Presse

La situation difficile du Grand Conseil de la Mutualité, organisme de gestion de Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes des Bouches-du-Rhône, a donné lieu à une importante couverture de presse.

En tant que Présidents des structures fédératives de notre région, nous tenons à assurer les dirigeants et les salariés du Grand Conseil de la Mutualité de notre solidarité et de notre soutien dans la tâche difficile qu'ils ont engagée pour permettre à cette union de retrouver une situation pérenne.

Nous connaissons les difficultés que rencontrent de nombreux gestionnaires de services de soins et d'accompagnement mutualistes dans la situation de crise actuelle, encore aggravée par les décisions récurrentes du gouvernement de réduction de la couverture de la sécurité sociale et de taxation injuste de la Mutualité.

Dans ce contexte, le Grand Conseil de la Mutualité qui gère 54 Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes, dont 11 centres de santé médicaux et une clinique, se retrouve confronté aux mêmes difficultés que tous les autres porteurs de ce type de services.

Tous les décideurs doivent être conscients de l'importance de cette offre dans l'accès aux soins de premiers recours. Les centres de santé sont les seules structures sanitaires apportant la garantie absolue du respect des tarifs de la sécurité sociale et de la pratique généralisée du tiers-payant pour les soins de ville. Alors que 29% des français ont dû renoncer à des soins en 2010 pour des raisons économiques, la pérennisation des centres médicaux est un enjeu de santé publique dont la responsabilité dépasse largement les seules structures mutualistes. Force est pourtant de constater qu'elles sont à ce jour les seules à œuvrer concrètement au maintien de ces activités.

Nous appelons solennellement les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, l'Agence Régionale de Santé - et à travers elle l'Etat - à sortir du simple discours de soutien aux centres de santé en assumant leur pleine responsabilité dans le domaine du maintien de structures sanitaires dont la remise en cause constituerait une atteinte au principe constitutionnel d'accès aux soins.

Jean-Paul Benoit,
Président de la Mutualité Française Paca.

Dominique Trigon,
Président de la Mutualité Française Paca SSAM.